

Conseil municipal de VERMENTON

Séance sans public du vendredi 10 juillet 2020, 21^h00

Le 10 juillet 2020 le conseil municipal de la commune de Vermenton, commune nouvelle, sur une convocation du 6 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton. Conformément aux préconisations sanitaires, la séance s'est déroulée sans public mais retransmise en direct en vidéoconférence.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Valérie VAZUT, Béatrice MAUVAIS, Sébastien BORNOT, Laetitia GUILLEROT, Isabelle DUPLESSIS, Cédric SCHIFFMACHER, Benoit SERRIOT, Ophélie GIRAUD

Absents excusés : Fabienne MURIS-FAFIN, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF

Pouvoirs : Thomas DEBIEF à Isabelle DELHOMME, Fabienne MURIS-FAFIN à Bérengère MARTINEZ, Aurélien LEMAIRE à Patrice MONGEOT

Invités : Catherine QUILLET, Aurélien COMPAROT, (conseillers supplémentaires)

Secrétaire de séance: Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. *Travaux d'aménagement de la traverse de Sacy : opération sous mandat/conventionnement avec le conseil départemental et la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs*
2. *Questions diverses*

Le maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant et de modifier l'ordre du jour en conséquence :

2. *Composition des commissions : modification de la délibération 2020/035*
3. *Questions diverses*

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 25 juin 2020 :

A la demande de Benoit SERRIOT le compte-rendu sera modifié comme suit :

- à rajouter point 4 : possibilité de couplage de la renégociation des taux d'ancien emprunt avec la négociation du taux du nouvel emprunt
- à rajouter tour de table : interrogation de certains habitants à propos des heures d'ouverture de la déchetterie

Le compte-rendu modifié est validé à l'unanimité.

1/ Travaux d'aménagement de la traverse de Sacy : opération sous mandat/conventionnement avec le conseil départemental de l'Yonne et la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs : (délibération 2020/040)

Le maire rappelle l'estimation globale des travaux de la traverse de Sacy soit 614 635.04 € HT.

Ces travaux consistent en la réfection de la chaussée par le conseil départemental pour un montant de 442 963.50 €, les aménagements de sécurité et le remplacement des bordures de trottoirs abîmées par la commune de Vermenton pour un montant de 155 245.54 € HT et la mise à niveau et le remplacement des tampons d'assainissement par la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (3CVT) pour un montant de

16 426.00 € HT. Le maire expose que cette opération sera réalisée en deux tranches, l'une en 2020 et l'autre en 2021, compte-tenu de son montant.

Le maire rappelle par ailleurs que la commune a été désignée maître d'ouvrage. Elle procédera au règlement des factures et refacturera au Département, compétent pour la chaussée et à la communauté de communes, compétente pour l'assainissement. Il s'agit d'une opération sous mandat pour laquelle il convient de conventionner d'une part avec le Département et d'autre part, avec la 3CVT.

Le maire expose que le Département prendra à sa charge 4% de maîtrise d'œuvre. Il propose par ailleurs de refacturer 4.75 % de maîtrise d'œuvre correspondant au pourcentage réel appliqué par le maître d'œuvre à la 3CVT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE l'opération sous mandat pour les travaux d'aménagement de la traverse de Sacy
- DIT que cette opération sera réalisée en deux tranches
- DIT que cette opération fera l'objet d'une convention avec la 3CVT
- DIT que cette opération fera l'objet d'une convention par tranche avec le Département
- DIT que ces crédits sont inscrits aux comptes 458 (subdivisés par n° de convention) en dépenses et recettes d'investissement
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment les conventions
- AUTORISE le maire à lancer les consultations

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention :)

2/ Composition des commissions : modification de la délibération 2020/035: *(délibération 2020/041)*

Le maire rappelle qu'une commission d'appel d'offres a été nommée lors du précédent conseil. Il expose que la préfecture a émis des observations précisant que légalement cette commission se compose d'un président, le maire étant président de droit, et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus, conformément à l'article L1411-5 du CGCT, et non 4 comme indiqué dans la délibération.

Le maire précise par ailleurs que cette commission n'est obligatoire que pour attribuer les marchés en procédure formalisée (marchés de travaux supérieurs à 5 350 000 € HT et marchés de fournitures supérieurs à 214 000 € HT). Considérant que les marchés à venir sont en-dessous de ces seuils, cette commission n'est pas utile pour l'instant, le maire propose de la remplacer par une commission d'ouverture des plis, plus adaptée, et de modifier la délibération 2020/035 en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE la proposition du maire
- DIT que la délibération 2020/035 sera modifiée en conséquence

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention :)

3/ Questions diverses :

Tour de table :

Cédric SCHIFFMACHER fait part d'une fréquentation fluctuante au camping. Malgré cela, les nouveaux hébergements insolites fonctionnent bien. Il informe par ailleurs que les thématiques du bulletin municipal prévues en commission seront revues suite aux retours des principaux intervenants, afin d'assurer le bouclage et une diffusion en temps et en heure.

Béatrice MAUVAIS annonce l'élection d'Etienne BOILEAU comme nouveau président de la communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs.

Patrice MONGEOT invite l'ensemble du conseil municipal à une visite de la forêt communale le 26 juillet à 8h45 au départ du collège. Cette visite a pour but de montrer les différents modes de gestion du bois communal mis en place.

Isabelle DELHOMME rappelle la réunion du CCAS du 17 juillet pour l'harmonisation de l'âge du repas des anciens entre Sacy et Vermenton.

La séance est levée à 21h15.